

Droit à l'image

Nous utilisons dans le cadre de notre stage d' « **Initiation à la cartographie, à l'orientation et à la lecture de cartes TOP 25 de l'IGN** » des photos ou vidéos des stagiaires.

L'article 9 du Code Civil nous fait obligation d'avoir une autorisation écrite pour cette utilisation. S'agissant de mineurs, ce droit à l'image est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo de stagiaire reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite de celui-ci ou de ses parents s'il est mineur (ou tuteurs, responsables) indiquant précisément le contexte pédagogique.

De même, les œuvres des stagiaires ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bas de cette feuille, afin que nous puissions agir en conséquence.

✂..... ✂

Dans le cadre du stage de

« **Initiation à la cartographie, à l'orientation et à la lecture de cartes TOP 25 de l'IGN** »
se déroulant **au Centre de Randonnées Marcel RUDLOFF à CHÂTENOIS**

Du **07 et 08 Avril 2018**

Nom, Prénom :

Pour les mineurs :

Mme/M.

Parent de

Autorise le responsable du stage à utiliser dans un cadre pédagogique des photos et vidéos prises de moi-même ou de mon enfant.

Refuse que le responsable du stage utilise des photos et vidéos de moi-même ou de mon enfant.

Fait à

Le

Signature